

05 mar 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 5 mars 2004](#)

Titres-services

Sur proposition de M. Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant les titres-services.

Sur proposition de M. Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant les titres-services.

Ce projet prévoit notamment les modifications suivantes :- imposer l'obligation aux utilisateurs d'être domiciliés en Belgique ;- définir les notions " courses ménagères " et " centrale pour les personnes moins-mobiles " ;- régler la transition d'un travailleur de la catégorie A vers la catégorie B ;- préciser l'emploi supplémentaire requis ;- interdire le cumul du système des titres-services avec certaines mesures pour l'emploi ;- abroger le nombre maximum de titres-services par année calendrier et par utilisateur. Le projet est transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans un délai de 5 jours.(*) du 12 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe